



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2016 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Paola Hawa
Madame la conseillère Dana Chevalier
Messieurs les conseillers Ryan Young, Francis Juneau, Daniel Boyer, Yvan Labelle et Michel Boudreault

Monsieur le Directeur général Martin Bonhomme.

Madame le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Monsieur le Directeur général, Martin Bonhomme agit comme secrétaire de la présente séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**05-120-16 Ouverture de la séance**

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Ryan Young

D'ouvrir la séance ordinaire du 9 mai 2016. Il est 19 h 31.

Adoptée à l'unanimité.

05-121-16 Ordre du jour

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Yvan Labelle

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous en y ajoutant la résolution « Don au fonds – Feux de forêt en Alberta de la Croix Rouge » dans la section Ressources humaines.

Adoptée à l'unanimité.

- 1. Ouverture de la séance**
 - 05-120-16 Ouverture de la séance
 - 05-121-16 Ordre du jour
- 2. Période de questions allouée aux personnes présentes**
- 3. Adoption de procès-verbaux du conseil**
 - 05-122-16 Adoption de procès-verbaux
- 4. Sécurité publique**
- 5. Développement communautaire**
 - 05-123-16 Protocole d'entente pour l'année 2016 entre le CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal et la Ville relativement à l'utilisation d'un terrain de pratique pour l'usage du club de rugby
 - 05-124-16 Achat d'un système de projection fixe pour la grande salle du Centre Harpell
 - 05-125-16 Nomination de nouveaux membres au Comité communautaire
- 6. Urbanisme**
 - 6.1. Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
 - 6.2. Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels
 - 6.3. Autres sujets
 - 05-126-16 Demande de dérogation mineure – 21025, Transcanadienne
 - 05-127-16 Demande en vertu du règlement relatif aux Projets Particuliers de Construction, de Modification ou d'Occupation d'un Immeuble (PPCMOI) pour les immeubles du 6, rue St-Antoine et 11, rue Saint-Jean-Baptiste
- 7. Services techniques**
 - 7.1. Autorisation de dépenses.
 - 05-128-16 Services professionnels d'ingénierie, plans, devis et surveillance pour l'aménagement de l'intersection des rues St-Pierre et Ste-Élisabeth et de traverses sécuritaires et conviviales aux usagers
 - 05-129-16 Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour l'exécution de travaux d'aménagement de l'intersection St-Pierre et Ste-Elisabeth et de traverses sécuritaires et conviviales aux usagers

- 05-130-16 Contrat de service de collecte des matières résiduelles du vendredi pour les commerçants
- 05-131-16 Travaux de réfection de la Promenade du canal 2016
- 05-132-16 Fourniture de matériaux pour la Promenade du Canal – année 2016
- 05-133-16 Subvention accordée pour le maintien de la piste cyclable
- 05-134-16 Aménagement d'une voie piétonnière avec bollards sur la rue Meloche entre le chemin Ste-Marie et la rue Grenier
- 05-135-16 Octroi de contrat – Services professionnels d'ingénierie – Plans, devis et surveillance pour les travaux de réfection des rues St-Étienne (de Montée Ste-Marie à Legault) et Lamarche (de Ste-Elisabeth à l'A20)

7.2. Conclusion de contrats

7.3. Acceptation de plans

7.4. Réception de travaux

7.5. Autres sujets

- 05-136-16 Subvention TECQ dans le cadre de travaux de réfection d'infrastructures 2016
- 05-137-16 Autorisation de procéder à des travaux de réfection de la rue Sainte-Anne à partir de l'avenue Pacific (Village de Senneville) en direction Nord jusqu'à l'école St-Georges
- 05-138-16 Adhésion au programme d'achats regroupés de la Ville de Montréal et achat de sel de déglacage – saison hivernale 2016-2017
- 05-139-16 Autorisation d'arroser les cèdres sur la rue Sainte-Anne à la suite d'une demande de la Société de Développement commercial (SDC)

8. Environnement

- 05-140-16 Démission et nomination de membres du comité de l'environnement

9. Développement économique et touristique

10. Finances

10.1. dons / promotions / aides financières

- 05-141-16 Aide financière à l'organisme à but non lucratif – dons / promotions / aide financière

10.2. Autres sujets

- 05-142-16 Adoption des comptes
- 05-143-16 Octroi de subventions dans le cadre du fonds de développement durable

11. Administration et greffe

11.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats

11.2. Opérations Immobilières

11.3. Autres sujets

05-144-16 Demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de servir des boissons alcoolisées lors de la rencontre mi-annuelle des employés de la Ville

05-145-16 Approbation des états financiers de la Société de Développement commercial (SDC) pour l'année 2015

12. Ressources humaines

05-146-16 Nomination d'une greffière par intérim à la suite du départ en congé de maternité de Me Catherine Adam

05-147-16 Exemption de souscrire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

05-148-16 Permanence - Contremaître aux Travaux publics

05-149-16 Signature d'une lettre d'entente avec le syndicat des cols bleus regroupés de Montréal

05-150-16 Report de la séance du conseil du 8 août au 15 août 2016

05-151-16 Don au fonds– Feux de forêt en Alberta de la Croix Rouge

12.1. Contrats et ententes

12.2. Autres sujets

13. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

05-152-16 Adoption du règlement numéro 533-66 modifiant le règlement de zonage numéro 533 de manière à introduire de nouvelles normes d'installation des quais et des abris d'embarcation dans le littoral du Lac Saint-Louis

05-153-16 Adoption du règlement numéro 536-9 modifiant le règlement des permis et certificats numéro 536 afin d'exiger l'obtention d'un certificat d'autorisation pour l'installation des quais et des abris d'embarcation dans le littoral du Lac Saint-Louis

05-154-16 Adoption du règlement numéro 789 décrétant des dépenses en immobilisations pour la réfection du boul. des Anciens-Combattants et des rues St-Étienne et Lamarche et un emprunt de 1 245 000,00 \$

05-155-16 Adoption du règlement numéro 790 relatif à l'utilisation des pesticides

05-156-16 Adoption du projet de règlement numéro 791 concernant la division du territoire de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue en six districts électoraux

14. Dépôt de documents**15. Levée de la séance**

05-157-16 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Il y a 24 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 19 h 32 et s'est terminée à 20 h 59 se résument comme suit :

Résumé de l'objet principal de l'intervention	
1 ^{er} intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Réfection de la Promenade : Contrats scindés en deux • Réfection de la Promenade : s'informe sur le bois utilisé
2 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • S'informe sur les résolutions de participation de certains membres du Conseil à des conférences – se demande si un compte-rendu est préparé; • Aimerais que l'information apparaisse sur le site de la Ville lorsque des membres du Conseil participent à des congrès, conférences, etc.; • Se demande si un membre suppléant sera nommé dans le comité CCU; • S'informe si le Petit Marché paie des taxes, un droit d'occupation; se demande s'il y a un contrôle de salubrité qui a été effectué; • Demande des informations sur le dossier de la Tour d'eau;
3 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Demande un changement du numéro d'urgence sur les licences de chiens; • S'informe sur l'aménagement de la rue Meloche avec les bollards; • S'informe si la navette de la fin de semaine se rendrait dans la section Nord de la Ville;
4 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Demande s'il y a une possibilité d'installer un abri pour les usagers du transport en commun sur le boul. Industriel – ch. Ste-Marie; • Demande combien coûte le compost, demande si c'est possible de livrer le compost à domicile; • Demande des informations sur la subvention de la Maison Braerob;
5 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Demande des explications sur le règlement 536-9 adopté durant la séance; • Journée de la Terre – demande si la Ville planifie de planter des arbres; • Demande à un conseiller si celui-ci a vendu des cartes d'un parti politique;
6 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Demande quand les permis seront émis; • A des restrictions quant à la forme du quai; • Demande quand les inspections se feront et par qui;
7 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Demande des explications sur des résolutions de réfections projetées, échéanciers, etc.; • Demande des explications sur des résolutions de services professionnels accordés par la Ville; • Demande si la Ville de Senneville partage les coûts sur une résolution de réfection de la rue Pacific;
8 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • S'informe en regard de la voie piétonnière avec bollards sur la rue Meloche et le stationnement sur la rue; • S'informe si les bollards sont enlevés l'hiver et s'il y a des coûts récurrents annuels; • Questionne sur le nouveau logo de la Ville; demande si ce logo doit être intégré dans tous les articles promotionnels; • Demande pourquoi le slogan de la Ville n'est pas approuvé par résolution; • Demande si les dépenses sont justifiées;
9 ^e intervenant	<ul style="list-style-type: none"> • Explique que l'arrêt en face de la Caserne de pompiers est dangereux et non

Résident de Sainte-Anne-de-Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> sécuritaire; • Demande des informations sur le transfert de l'Hôpital au niveau financier;
10 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de-Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Émet des suggestions sur la sécurité du stop de la caserne de pompiers;
11 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de-Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Trouve qu'il y a trop de dépenses pour la butte de neige du Carnaval; • S'exprime sur la sécurité des piétons sur la rue Meloche; • Y aurait-il un prochain trottoir entre la rue Grenier et chemin Ste-Marie sur Meloche; • Demande si la Ville a un plan pour générer des revenus – Nouvelle construction résidentielle?;
12 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de-Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • S'informe sur les coûts des contrats de «branding» , de Naturellement Ste-Anne; de l'embauche de LJM Conseil, de l'inscription pour les plus beaux villages du Québec et sur la dernière conférence de presse; • Demande à combien s'élève le coût des dépenses pour le« Branding»; • Demande si la Ville planifie l'organisation d'activités pour la saison d'hiver; • Dit qu'il y a assez d'activités lors de la saison estivale;
13 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de-Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • À la résolution 05-127-16, recommande un règlement d'usage conditionnel au lieu d'un PPCMOI; • Demande si la Ville a reçu des soumissions pour la Tour d'eau; • Maison Braerob : le projet proposé dans le rapport Lafontaine ne concorde pas avec l'architecture dans le style des années 1940. La citation ne respecte pas le règlement;
14 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de-Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Pour le règlement 789, veut savoir combien les projets coûtent en taxes et si le règlement est payable en 10 ou 20 ans;
15 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de-Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Demande des explications sur le règlement de la division des districts électoraux;
16 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de-Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Demande la possibilité d'avoir les copies des règlements avant la séance du conseil;
17 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de-Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Manquements sur le site Web – pas d'accès aux séances du conseil de 2015.

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

05-122-16 Adoption de procès-verbaux

ATTENDU QUE Le greffier par intérim a préparé le document suivant :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 avril 2016;

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Daniel Boyer

D'adopter le procès-verbal ci-dessus mentionné et préparé par le greffier par intérim de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

05-123-16 Protocole d'entente pour l'année 2016 entre le CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal et la Ville relativement à l'utilisation d'un terrain de pratique pour l'usage du club de rugby

ATTENDU QUE suite au changement de gestion de l'hôpital Sainte-Anne, la demande d'utilisation du terrain de pratique pour l'usage du club de rugby doit se faire auprès du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal;

ATTENDU QUE cet organisme accepte notre requête afin d'utiliser le terrain à des fins sportives entre le début de mai jusqu'au 31 octobre 2016;

ATTENDU QUE la Ville conclue cette entente depuis l'été 2011;

ATTENDU QUE les conditions de renouvellement de l'entente sont les suivantes :

- l'hôpital est responsable de l'entretien du terrain;
- la Ville est responsable de tracer les lignes sur le terrain;
- la Ville doit soumettre une preuve d'assurance responsabilité civile d'un million de dollars;
- la Ville est responsable d'enlever toutes les installations temporaires et de remettre le terrain dans son état original à la fin de la saison estivale;
- les participants ont l'autorisation de stationner des véhicules sur le terrain;

ATTENDU la recommandation de la directrice des loisirs à l'effet de d'approuver cette entente;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Yvan Labelle

D'approuver le protocole d'entente avec le CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal pour l'année 2016, aux conditions énumérées ci-haut, afin d'utiliser leur terrain à des fins de pratiques du Club de rugby de Sainte-Anne.

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville tout document requis afin de donner plein effet aux présentes.

Adoptée à l'unanimité.

05-124-16 Achat d'un système de projection fixe pour la grande salle du Centre Harpell

- ATTENDU QUE plusieurs projections ont lieu dans la grande salle du Centre Harpell (Séances du Conseil municipal, camps de jour, ateliers-conférences, etc.), il serait opportun d'installer un système de projection plus adéquat et mieux localisé que les appareils mobiles actuellement utilisés;
- ATTENDU QUE plusieurs discussions ont déjà eu lieu à ce sujet et nous avons dû trouver le produit le mieux adapté aux besoins des différents usagers;
- ATTENDU QUE ce système de projection est compatible avec notre système de son et y sera intégré;
- ATTENDU QUE des demandes de propositions ont été faites auprès de deux compagnies spécialisées dans le domaine;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Daniel Boyer

D'approuver l'achat d'un système de projection fixe pour la grande salle du Centre Harpell auprès de la compagnie *Auvitec Ltée*.

D'autoriser la dépense de 10 975,74 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-701-10-642 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

05-125-16 Nomination de nouveaux membres au Comité communautaire**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Francis Juneau

De nommer madame Christiane Loupelle et monsieur Felix Abanto, membres du Comité communautaire de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

Adoptée à l'unanimité.

6. URBANISME**6.1. DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**6.2. PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES
FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU
D'ESPACES NATURELS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

6.3. AUTRES SUJETS

05-126-16 Demande de dérogation mineure – 21025, Transcanadienne

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 21025, Transcanadienne a déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre une hauteur maximale de 50' (15,24m), dépassant la hauteur maximale autorisée de 32,8' (10m) suivant l'article 6.12 du règlement de zonage et l'utilisation des panneaux de stuc et de tôle métallique comme revêtement extérieur à la condition d'introduire dans la façade de l'agrandissement un élément architectural avec des vitres ou une simulation de vitre, similaire à la façade de l'agrandissement précédant et de planter des arbres dans l'espace gazonné ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme datée du 12 avril 2016 à l'effet d'accueillir la dérogation mineure demandée ;

ATTENDU QU' un avis public a été publié dans le journal Première Édition du samedi 20 avril 2016, conformément au *Règlement numéro 638 sur les dérogations mineures* ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Michel Boudreault

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'accorder une dérogation mineure à l'immeuble situé au 21025, Transcanadienne, en vertu de l'article 6.12 du règlement de zonage numéro 533, permettant une hauteur maximale de 50' (15,24m), dépassant la hauteur maximale autorisée de 32,8' (10m) et l'utilisation des panneaux de stuc et de tôle métallique comme revêtement extérieur à la condition d'introduire dans la façade de l'agrandissement un élément architectural avec des vitres ou une simulation de vitre, similaire à la façade de l'agrandissement précédant et de planter des arbres dans l'espace gazonné proposé entre l'aire de stationnement et l'agrandissement proposé.

Adoptée à l'unanimité.

05-127-16 Demande en vertu du règlement relatif aux Projets Particuliers de Construction, de Modification ou d'Occupation d'un Immeuble (PPCMOI) pour les immeubles du 6, rue St-Antoine et 11, rue Saint-Jean-Baptiste

- ATTENDU QUE les deux maisons situées au 6, rue Saint-Antoine et 11, rue Saint-Jean-Baptiste sont actuellement érigées sur un même lot ;
- ATTENDU QUE la maison située au 6, rue Saint-Antoine a été originalement un bâtiment accessoire au bâtiment principal du 11, rue Saint-Jean-Baptiste ;
- ATTENDU QU' une partie de ce bâtiment accessoire a été converti en logement il y a plus de cinquante ans et agrandi davantage dans les dernières années ;
- ATTENDU QUE cette situation non conforme et dérogatoire de ce deuxième logement sur le terrain est protégée par les droits acquis ;
- ATTENDU QU' une subdivision du lot ne peut pas bénéficier des droits acquis et engendrerait plusieurs non-conformités en vertu du règlement du zonage et de lotissement ;
- ATTENDU QUE le règlement sur les (PPCMOI) vise à permettre, à certaines conditions, qu'un projet soit réalisé malgré le fait qu'il déroge à l'un ou l'autre des règlements d'urbanisme de la municipalité ;
- ATTENDU la recommandation du CCU du 12 avril 2016 à l'effet que le projet de subdivision proposé ne causera aucun inconvénient en matière de voisinage ni n'aura de conséquences négatives par rapport à l'ensemble des critères d'évaluation du règlement numéro 785 sur les (PPCMOI) ;
- ATTENDU QUE l'introduction d'une limite du lot ne vise pas à modifier d'aucune façon l'aspect visuel, physique, paysager, la vocation ou l'usage actuel de l'immeuble ;
- ATTENDU QUE le projet de subdivision permettrait au propriétaire de régulariser la situation des deux bâtiments par rapport aux aspects fonciers et légaux tels que les assurances immobilières et les hypothèques bancaires ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Francis Juneau

D'entériner la recommandation du CCU à l'effet d'accepter la demande, en vertu du règlement sur les PPCMOI (règlement # 785) et de suggérer que les conditions suivantes soient respectées relativement à la réalisation du projet particulier :

- Aucun agrandissement en surface ou en volume des deux bâtiments situés au 6, rue Saint-Antoine et 11, rue Saint-Jean-Baptiste et de leurs bâtiments accessoires ne peut être autorisé à l'avenir ;
- Aucune construction de nouveau bâtiment, accessoire aux bâtiments situés au 6, rue Saint-Antoine et 11, rue Saint-Jean-Baptiste ne peut être autorisée à l'avenir.

De fixer la tenue de l'assemblée de consultation publique le 24 mai 2016 à 18h30 au Centre Harpell.

Adoptée à l'unanimité.

7. SERVICES TECHNIQUES

7.1. AUTORISATION DE DÉPENSES.

05-128-16 Services professionnels d'ingénierie, plans, devis et surveillance pour l'aménagement de l'intersection des rues St-Pierre et Ste-Élisabeth et de traverses sécuritaires et conviviales aux usagers

ATTENDU QU' en 2013, la firme CIMA + a été mandatée par la Ville afin de procéder à une étude d'avant-projet pour élaborer les concepts d'aménagement visant à offrir des traverses sécuritaires et conviviales aux usagers entre les rues St-Pierre et Ste-Élisabeth, ceci, à proximité des parcs bordant les rues St-Pierre et Ste-Anne;

ATTENDU QUE la Ville a demandé à CIMA + de présenter une offre de services pour la préparation des plans et devis et la surveillance;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieur municipal et développement durable à l'effet d'octroyer le contrat de services professionnels d'ingénierie pour les plans et devis et surveillance à CIMA + pour l'aménagement des rues St-Pierre et Ste-Élisabeth;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Daniel Boyer

D'octroyer le contrat de services professionnels d'ingénierie pour les plans, devis et surveillance pour l'aménagement de l'intersection des rues St-Pierre et Ste-Élisabeth à la firme *CIMA +* selon l'offre de prix faite le 25 avril 2016.

D'autoriser la dépense de 20 235,60 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 22-320-10-710 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

05-129-16 Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour l'exécution de travaux d'aménagement de l'intersection St-Pierre et Ste-Elisabeth et de traverses sécuritaires et conviviales aux usagers

ATTENDU QUE ces travaux sont prévus au (PTI 2016-2017-2018);

ATTENDU QUE CIMA + procède à la préparation des plans et devis dans le cadre de ces travaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Ryan Young

D'autoriser l'administration municipale à procéder à un appel d'offres public pour l'exécution de travaux d'aménagement de l'intersection St-Pierre et Ste-Elisabeth.

Adoptée à l'unanimité.

05-130-16 Contrat de service de collecte des matières résiduelles du vendredi pour les commerçants

ATTENDU l'analyse des offres de service reçues;

ATTENDU la recommandation du Coordonnateur aux Travaux publics à l'effet de conclure un contrat de service de collecte des matières résiduelles pour les commerçants avec la compagnie ayant offert le plus bas prix conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Michel Boudreault

De conclure un contrat de service pour la période du 16 mai 2016 au 30 septembre 2016 inclusivement pour la collecte des matières résiduelles (21 collectes) de certains commerçants principalement de la rue Sainte-Anne de même que la vidange du conteneur de 8 verges avec la compagnie *Robert Daoust et fils Inc.*

D'autoriser une dépense maximale de 6 519.08 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02-451-00-436 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

05-131-16 Travaux de réfection de la Promenade du canal 2016

ATTENDU QUE les travaux font partie du Plan de réfection de la Promenade et des crédits budgétaires ont été alloués à cet effet dans le PTI 2016-2017-2018;

2968

ATTENDU l'analyse des offres de service reçues à la suite d'une demande de prix;

ATTENDU QUE la construction de la Promenade du canal a été effectuée dans les années 1980;

ATTENDU QUE la structure et le revêtement de la Promenade sont endommagés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Ryan Young

D'octroyer le contrat de main d'œuvre pour l'exécution des travaux de réfection de la Promenade du Canal à la compagnie *Horizons Rénovation Inc.*, plus basse demande de prix.

D'autoriser une dépense maximale de 21 672,79 \$, taxes incluses, à même le fonds de roulement.

L'emprunt au fonds de roulement sera remboursé sur une période de dix (10) ans comme suit :

Pour l'année 2017 : 1 979,15 \$

Pour les années 2018 à 2026 : 1 979,00 \$

Adoptée à l'unanimité.

05-132-16 Fourniture de matériaux pour la Promenade du Canal – année 2016
--

ATTENDU QUE les travaux font partie du Plan de réfection de la Promenade et des crédits budgétaires ont été alloués à cet effet dans le PTI 2016-2017-2018;

ATTENDU l'analyse des offres de service reçues à la suite d'une demande de prix;

ATTENDU QUE la construction de la Promenade du canal a été effectuée dans les années 1980;

ATTENDU QUE les matériaux (bois de pruche) serviront à changer la structure qui soutient le plancher ainsi que le revêtement sur 410 pieds à partir de la toilette autonettoyante jusqu'à la

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Francis Juneau

D'octroyer le contrat de fourniture de matériaux pour la Promenade du Canal à la compagnie *Scierie JM Tradition*, plus basse demande de prix.

D'autoriser une dépense maximale de 14 024,32 \$, taxes incluses, à même le fonds de roulement.

L'emprunt au fonds de roulement sera remboursé sur une période de dix (10) ans comme suit :

Pour l'année 2017 : 1 286,07 \$

Pour les années 2018 à 2026 : 1 280,00 \$

Adoptée à l'unanimité.

05-133-16 Subvention accordée pour le maintien de la piste cyclable
--

ATTENDU QUE la Ville a obtenu l'assurance d'une subvention pour le maintien de la piste cyclable d'un montant de 1 714,29\$ provenant du Ministère des Transports du Québec - Mobilité durable et électrification des transports conditionnelle à la réception des factures;

ATTENDU les factures jointes à la présente résolution (voir annexe X);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau

Appuyé par Yvan Labelle

D'autoriser la Ville à présenter la demande de subvention autorisée en vertu des factures déposées.

D'autoriser le trésorier à signer pour et au nom de la Ville tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité.

05-134-16 Aménagement d'une voie piétonnière avec bollards sur la rue Meloche entre le chemin Ste-Marie et la rue Grenier
--

ATTENDU la demande de citoyens à l'effet de pouvoir circuler à pied de façon sécuritaire sur la rue Meloche entre le chemin Ste-Marie et la rue Grenier;

ATTENDU QUE la Ville désire permettre aux citoyens du quartier nord de pouvoir accéder de façon sécuritaire à l'abribus du circuit d'autobus de la STM situé sur le chemin Ste-Marie;

ATTENDU QUE la largeur de la rue est de 7,2m;

ATTENDU l'aménagement d'une voie piétonnière avec bollards de 1,2m;

ATTENDU QU' en milieu urbanisé, la réduction de la largeur des voies de circulation à 3,0m dans chaque direction, a pour effet de réduire la vitesse de conduite et permet un meilleur partage de l'espace public entre les véhicules motorisés et les autres usagers, incluant les piétons;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Michel Boudreault

D'autoriser l'aménagement d'une voie piétonnière avec bollards d'une largeur d'un (1) mètre, localisée sur la chaussée existante de la rue Meloche entre le chemin Sainte-Marie et la rue Grenier.

D'autoriser une dépense maximale de 15 000 \$, taxes incluses, à même le fonds de roulement.

L'emprunt au fonds de roulement sera remboursé sur une période de cinq (5) ans comme suit :

Pour l'année 2017 : 2 828,00 \$
Pour les années 2018 à 2021 : 2 826,00 \$

Adoptée à l'unanimité.

05-135-16	Octroi de contrat – Services professionnels d'ingénierie – Plans, devis et surveillance pour les travaux de réfection des rues St-Étienne (de Montée Ste-Marie à Legault) et Lamarche (de Ste-Élisabeth à l'A20)
------------------	---

ATTENDU QUE selon le plan d'intervention sur les réseaux d'eau potable, d'égouts et de voirie (Ville de Montréal, mai 2015) les infrastructures de la rue St-Étienne (de Montée Ste-Marie à Legault) sont en mauvais état et le diamètre de l'aqueduc est insuffisant (100mm au lieu de 150mm);

ATTENDU QU' en ce qui concerne la rue Lamarche (de Ste-Élisabeth à l'A20), le Service des Travaux publics nous ont fait part d'un grand nombre d'interventions autant sur l'aqueduc que sur le sanitaire;

ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres public ont été ouvertes à l'Hôtel de Ville le 28 avril 2016 ;

ATTENDU QUE le comité d'évaluation a évalué les offres le 2 mai 2016 et recommande d'octroyer le contrat pour les services professionnels d'ingénierie : plans, devis et surveillance pour les travaux de réfection des rues St-Étienne (de Montée Ste-Marie à Legault) et Lamarche (de Ste-Élisabeth à l'A20) à la firme ayant obtenu le plus haut pointage conformément à la *Loi sur les cités et villes* tout en étant conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Francis Juneau

D'octroyer à la firme *Le Groupe Conseil Génipur Inc.* un contrat de services professionnels d'ingénierie pour les plans, devis et surveillance pour les travaux de réfection des St-Étienne (de Montée Ste-Marie à Legault) et Lamarche (de Ste-Élisabeth à l'A20).

D'autoriser la dépense d'un montant de 59 099,45 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt numéro 789 sous réserve de son approbation.

Adoptée à l'unanimité.

7.2. CONCLUSION DE CONTRATS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.3. ACCEPTATION DE PLANS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.4. RÉCEPTION DE TRAVAUX

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.5. AUTRES SUJETS

05-136-16 Subvention TECQ dans le cadre de travaux de réfection d'infrastructures 2016

ATTENDU QUE dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), la Ville a reçu la confirmation qu'une subvention de 1 560 864 \$, répartie sur cinq (5) ans pour ses infrastructures, lui a été accordée;

ATTENDU QU' il nous est possible d'inscrire ces deux (2) projets (ci-dessous mentionnés) dans le volet Programmation des travaux afin qu'ils puissent être retenus pour ce type d'aide financière étant jugés prioritaires;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieur municipal et développement durable;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Michel Boudreault

De déclarer comme prioritaires les travaux d'égouts et d'aqueducs qui seront faits en 2016 sur les rues St-Etienne (de Montée Ste-Marie à Legault) et Lamarche (de Ste-Elisabeth à l'A20) dans le cadre de la réfection d'infrastructures municipales.

D'autoriser le directeur général et l'ingénieur municipal à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

05-137-16 Autorisation de procéder à des travaux de réfection de la rue Sainte-Anne à partir de l'avenue Pacific (Village de Senneville) en direction Nord jusqu'à l'école St-Georges

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire de cette portion de rue;

ATTENDU QUE ces travaux consistent à procéder une réfection afin de rendre cette section de rue plus praticable à la circulation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Francis Juneau

D'autoriser l'administration municipale à procéder à des travaux de réfection de la rue Sainte-Anne à partir de l'avenue Pacific (Village de Senneville) en direction nord jusqu'à l'école secondaire St-Georges.

D'autoriser la dépense maximale d'un montant de 10 500 \$, taxes incluses, à même le surplus non affecté du 31 décembre 2015.

Adoptée à l'unanimité.

05-138-16 Adhésion au programme d'achats regroupés de la Ville de Montréal et achat de sel de déglçage – saison hivernale 2016-2017

ATTENDU QUE les villes membres du «Regroupement des municipalités de l'Île de Montréal» ont reçu une proposition afin de former un regroupement pour obtenir un contrat d'achat de sel de déglçage – saison hivernale 2016-2017;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Michel Boudreault

Que la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue confirme son adhésion au regroupement pour le programme d'achats regroupés de la Ville de Montréal relativement au sel de déglçage – saison hivernale 2016-2017.

D'autoriser le directeur général à signer les ententes afférentes au programme.

Adoptée à l'unanimité.

05-139-16 Autorisation d'arroser les cèdres sur la rue Sainte-Anne à la suite d'une demande de la Société de Développement commercial (SDC)

ATTENDU QUE la SDC est propriétaire des cèdres;

ATTENDU la demande de la SDC relativement à l'arrosage des arbustes de la rue Sainte-Anne;

ATTENDU QUE la Ville ne sera nullement tenue responsable de la perte d'un de ces arbustes pour quelque raison que ce soit;

ATTENDU QUE cette demande ne crée pas un précédent;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Boudreault
Appuyé par Francis Juneau

D'autoriser le Service des Travaux publics à prendre en charge l'arrosage des arbustes sur la rue Sainte-Anne, ceci, à la demande de la SDC.

Que la Ville ne sera nullement tenue responsable de la perte d'un de ces arbustes pour quelque raison que ce soit.

Adoptée à l'unanimité.

8. ENVIRONNEMENT

05-140-16	Démission et nomination de membres du comité de l'environnement
------------------	--

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Francis Juneau

D'accepter la démission de Monsieur Pierre Laliberté du Comité Environnement.

De remercier Monsieur Pierre Laliberté pour son implication bénévole au sein de ce comité.

De nommer Madame Lisa Zentner, membre du Comité Environnement.

Adoptée à l'unanimité.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

10. FINANCES

10.1. *DONS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES*

05-141-16	Aide financière à l'organisme à but non lucratif – dons / promotions / aide financière
------------------	---

ATTENDU QUE la Ville supporte des organismes à but non lucratif par l'entremise d'aide financière sous forme de dons et/ou promotions et/ou aides financières ;

2974

ATTENDU QUE les demandes correspondent aux critères de la *Politique de dons* de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Dana Chevalier

D'approuver l'achat d'une publicité d'un format «carte d'affaires» dans l'album des finissants de la 6^e année – promotion 2016, de l'école Joseph-Henrico.

D'autoriser la dépense et le paiement d'une somme de 50 \$ à l'organisme ci-haut mentionné à même le poste budgétaire 02-190-00-993 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

10.2. AUTRES SUJETS

05-142-16 Adoption des comptes

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Michel Boudreault

D'approuver le paiement des comptes suivants :

+Journal des déboursés en date du 9 mai 2016;	<u>390 928,79\$</u>
+Liste des comptes fournisseurs en date du 30 avril 2016	<u>84 461,23 \$</u>
Total :	<u>475 390,02 \$</u>
Masse salariale (brut) incluant celle des élus au 22 avril 2016	<u>191 071,57 \$</u>

Adoptée à l'unanimité.

05-143-16 Octroi de subventions dans le cadre du fonds de développement durable

ATTENDU QUE le comité recommande d'octroyer les subventions suivantes dans le cadre du fonds «vers un avenir durable 2016»;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Dana Chevalier

2975

D'octroyer les subventions suivantes dans le cadre du fonds «vers un avenir durable 2016» à :

- **École primaire du Bout-de-l'isle :
Projet Jardin du Bout de l'Isle** **2 400\$**

L'école vise l'éducation à l'environnement et au développement durable de ses élèves par le biais de son potager communautaire ainsi que son jardin de plantes ornementales sur le terrain de l'école dans les pneus recyclés.

Les élèves pourront commencer les semis du potager avec leur enseignant(e) et s'occuper de leur mini-jardin.

Des activités d'apprentissage sur la culture des plantes auront lieu dans les classes de maternelle, 1^{ère} année et les élèves de 5^e année seront les principaux ouvriers et horticulteurs.

Les objectifs : éducation par l'action environnementale;

Retombées : - sensibilisation à l'environnement des élèves et des familles de notre communauté éducative; - découverte de différentes espèces de légumes et fruits; - embellissement de l'avant de l'école; - expérience scientifique sur l'évolution des plants.

- **The Gardenvale Permaculture Garden : (Phase III)**
- **Freya McKenzie pour The Permaculture group** **850\$**

Le projet consiste en l'établissement d'un petit jardin de démonstration de permaculture dans la section nord-est du Jardin Harpell. Cinq arbres fruitiers ainsi qu'un espace, lequel sera cultivé de plantes médicinales et autres sur un lit de culture surélevé dans le continuum des « terrasses » déjà en place. L'an 3 est la continuité et l'amélioration du jardin.

Total : **3 250\$**

D'autoriser la dépense de 3 250 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-452-30-439 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

11. ADMINISTRATION ET GREFFE

11.1. CONCLUSION, PROLONGATION ET RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE MANDATS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

11.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

11.3. AUTRES SUJETS**05-144-16 Demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de servir des boissons alcoolisées lors de la rencontre mi-annuelle des employés de la Ville**

ATTENDU la nécessité de procéder à une demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de servir des boissons alcoolisées lors de la rencontre mi-annuelle des employés de la Ville le 16 juin 2016;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Yvan Labelle

De procéder à une demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de servir des boissons alcoolisées lors de la rencontre mi-annuelle des employés de la Ville le 16 juin 2016.

D'autoriser le Greffier par intérim de la Ville, Monsieur Martin Bonhomme, à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tout document donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

05-145-16 Approbation des états financiers de la Société de Développement commercial (SDC) pour l'année 2015

ATTENDU QUE selon l'article 30 du règlement numéro 771 (règlement sur la S.D.C.), la S.D.C. doit présenter ses états financiers lors de son assemblée générale annuelle ;

ATTENDU QUE la Ville a fourni l'aide nécessaire à la production des états financiers pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015 ;

ATTENDU QUE selon l'article 45 de la S.D.C., les administrateurs se doivent de transmettre des états financiers conformes à la Ville sur une base annuelle ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Boudreault
Appuyé par Dana Chevalier

D'approuver les états financiers de la Société de Développement commercial (SDC) pour l'année 2015.

Adopté à l'unanimité.

12. RESSOURCES HUMAINES**05-146-16 Nomination d'une greffière par intérim à la suite du départ en congé de maternité de Me Catherine Adam**

ATTENDU le départ de la greffière pour congé de maternité;

ATTENDU la nécessité d'avoir un(e) greffier(ère) dans une ville, conformément à la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Ryan Young

De nommer Me Linda Chau, greffière par intérim à partir du 30 mai 2016.

Les conditions de travail de cette employée sont celles prévues à l'entente datée du 9 mai 2016.

D'autoriser le directeur général à signer l'entente de travail datée du 9 mai 2016.

D'autoriser la dépense et le paiement du salaire de Me Linda Chau à même le poste budgétaire numéro 02-141-00-145 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

05-147-16 Exemption de souscrire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a à son service exclusif une avocate, madame Linda Chau;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Francis Juneau

De déclarer aux fins du *Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec* (chapitre B-1, r. 20): « QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de cette avocate dans l'exercice de ses fonctions. »

Adoptée à l'unanimité.

05-148-16 Permanence - Contremaître aux Travaux publics

ATTENDU QUE le conseil municipal a approuvé l'embauche de monsieur Marcel Jolin au poste de contremaître aux Travaux publics, tel qu'il appert de la résolution numéro 05-154-15 ;

ATTENDU QUE la Ville est satisfaite du rendement offert par Monsieur Marcel Jolin ;

ATTENDU QUE la période de probation de 12 mois a dûment été complétée avec succès ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Daniel Boyer

De confirmer la permanence d'emploi de monsieur Marcel Jolin au poste de contremaître aux Travaux publics effective le 10 mai 2016.

Adoptée à l'unanimité.

**05-149-16 Signature d'une lettre d'entente
avec le syndicat des cols bleus
regroupés de Montréal**

Monsieur le conseiller Francis Juneau déclare son conflit d'intérêt pour cette résolution et se retire de la table lors de l'adoption de la résolution par le Conseil municipal.

ATTENDU QUE la Ville et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, SCFP section locale 301, ont entrepris des discussions concernant une entente en vue de régler les griefs en suspend;

ATTENDU QU' à cette fin, une lettre d'entente doit intervenir entre les parties;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Ryan Young

D'autoriser le directeur général à signer ladite entente de règlement entre la Ville et le syndicat des cols bleus regroupés de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.

**05-150-16 Report de la séance du conseil
du 8 août au 15 août 2016**

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Francis Juneau

De reporter la date de la séance ordinaire du 8 août au 15 août 2016 au Chalet Peter Williamson.

Adoptée à l'unanimité.

05-151-16 Don au fonds– Feux de forêt en Alberta de la Croix Rouge

ATTENDU l'ampleur du sinistre au Fort McMurray ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue souhaite venir en aide aux sinistrés de Fort McMurray ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paola Hawa
Appuyé par Ryan Young

De contribuer par un don de 4 980.00 \$ (soit l'équivalent de 1.00 \$ par habitant de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue) payable à « Feux de forêt en Alberta de la Croix Rouge» pour venir en aide aux citoyens touchés par cette terrible catastrophe toujours en cours à la municipalité de Fort McMurray.

D'autoriser une dépense maximale et le paiement de la somme de 4 980,00 \$, pour le paiement du don à même le poste budgétaire 02-190-00-991 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

12.1. *CONTRATS ET ENTENTES*

12.2 AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

13. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

05-152-16 Adoption du règlement numéro 533-66 modifiant le règlement de zonage numéro 533 de manière à introduire de nouvelles normes d'installation des quais et des abris d'embarcation dans le littoral du Lac Saint-Louis

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme de la Province de Québec, le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a adopté un règlement portant le numéro 533, intitulé « Règlement de zonage de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue».

ATTENDU QUE l'article 3.17.2 du règlement de zonage numéro 533, concernant l'installation des quais dans le littoral, impose des limitations sur le nombre et la superficie de ces installations;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis qu'il y a lieu d'amender le règlement de zonage numéro 533 afin de revoir les normes actuelles et d'introduire des normes supplémentaires en ce qui concerne l'emplacement, les dimensions et les dégagements de ces installations.

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné par madame le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 11 avril 2016, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Ryan Young

D'adopter le règlement numéro 533-66 dont copie est jointe en annexe « A ».

Adoptée à l'unanimité.

05-153-16	Adoption du règlement numéro 536-9 modifiant le règlement des permis et certificats numéro 536 afin d'exiger l'obtention d'un certificat d'autorisation pour l'installation des quais et des abris d'embarcation dans le littoral du Lac Saint-Louis
------------------	---

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme de la Province de Québec, le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a adopté un règlement portant le numéro 536, intitulé « Règlement des permis et certificats de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue »;

ATTENDU QUE le règlement des permis et certificats numéro 536, n'exige pas l'obtention d'un certificat d'autorisation pour l'installation d'un quai, d'un abri ou d'une plateforme dans le littoral.

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis qu'il y a lieu d'amender le règlement des permis et certificats numéro 536 afin d'assujettir l'installation d'un quai, d'un abri ou d'une plateforme dans le littoral à un certificat d'autorisation.

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné par madame le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 11 avril 2016, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Ryan Young

D'adopter le règlement numéro 536-9 dont copie est jointe en annexe « B ».

Adoptée à l'unanimité

05-154-16	Adoption du règlement numéro 789 décrétant des dépenses en immobilisations pour la réfection du boul. des Anciens-Combattants et des rues St-Étienne et Lamarche et un emprunt de 1 245 000,00 \$
------------------	--

ATTENDU la Ville désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* dans le cadre de la construction d'immobilisations;

ATTENDU un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné par madame le maire, Paola Hawa, le 11 avril 2016;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Yvan Labelle

D'adopter le règlement numéro 789 dont copie est jointe en annexe « C ».

Adoptée à l'unanimité.

05-155-16	Adoption du règlement numéro 790 relatif à l'utilisation des pesticides
------------------	--

ATTENDU QUE l'utilisation de pesticides est susceptible de représenter un risque pour la santé et d'entraîner la contamination de l'eau, de l'air et du sol;

ATTENDU QUE les pesticides sont des produits nocifs et qu'il est dans l'intérêt général de limiter l'utilisation des pesticides sur le territoire de la Ville et, d'autre part, que lorsqu'il est essentiel de les utiliser, qu'ils le soient dans le respect de la santé et de l'environnement;

ATTENDU QU' en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., chapitre C-47.1), toute municipalité locale peut, par règlement, régir l'utilisation des pesticides;

ATTENDU QU' un avis de motion a été préalablement donné par le maire lors de la séance ordinaire du 14 mars 2016, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Daniel Boyer

D'adopter le règlement numéro 790 dont copie est jointe en annexe « D ».

Adoptée à l'unanimité.

05-156-16	Adoption du projet de règlement numéro 791 concernant la division du territoire de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue en six districts électoraux
------------------	---

ATTENDU la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2);

ATTENDU QUE la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* oblige la Ville à une vérification des délimitations des districts électoraux afin de s'assurer que les districts électoraux en vigueur respectent l'écart à la moyenne des électeurs à 25 % pour l'élection municipale de novembre 2017.

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné par le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 14 mars 2016;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Francis Juneau

D'adopter le projet de règlement numéro 791 dont copie est jointe en annexe « E ».

Adoptée à l'unanimité.

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- **Liste des chèques émis et en circulation pour la période du 12 avril 2016 au 9 mai 2016;**
- **Liste des commandes du 1^{er} avril 2016 au 30 avril 2016;**
- **Procès-verbal de la consultation publique du 25 avril 2016;**
- **Embauche au Service des Loisirs (Camp de jour 2016 et Piscine);**
- **États financiers comparatifs – Revenus et dépenses au 31 mars 2016;**
- **Rapport financier 2015 – Exercice terminé le 31 décembre 2015.**

15. LEVÉE DE LA SÉANCE**05-157-16 Levée de la séance**

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Dana Chevalier

De lever la présente séance ordinaire. Il est 21 h 22

Adoptée à l'unanimité.

Paola Hawa
Maire

Martin Bonhomme
Greffier par intérim

*L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont
conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro
0220-100-10794*